

N° 2013-12-1125
 Contrôle de légalité N° 1
 - 3 JAN. 2014

Séance du mercredi 18 décembre 2013

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	26
		Dont procurations
		03
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
26	00	00

Date de la convocation

12/12/2013

Date d'affichage

12/12/2013

Objet de la Délibération

FINANCES

Subvention

Ass. SCHOELCHER VELO SPORTS

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Maurice JOSEPH-MONROSE

L'an deux mille treize et **le dix-huit décembre**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE Maire.

Etaient présents : MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Lucien LAFONTAINE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Joseph Armand BRAY, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Marie-Louise BROCHE, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : MM. Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Elise JEAN-BAPTISTE, Théodore HENRI, Chantal LAPERDRIS, Eric JULAT.

Procuration : MM. Elise JEAN-BAPTISTE, Chantal LAPERDRIS, Eric JULAT ont respectivement donné procuration à MM. Luc CLEMENTE, et Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Marilyne MARMOT-CHAUVET.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION SCHOELCHER VELO SPORTS (SVS)

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Marie GARON – 2^{ème} Adjoint au Maire, informe l'assemblée que par courrier en date du 26 novembre 2013 l'association SCHOELCHER VÉLO SPORTS, seul Club de BMX Race de la Martinique compte plus de 120 licenciés (2^{ème} club du département) ; sollicite une subvention de mille huit cent euros 1800 € pour l'organisation de deux compétitions en janvier et février 2014, sur la piste de BMX de Case Navire sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de la Martinique.

La Commission des Affaires Sportives en sa séance du 10 décembre 2013 a émis un avis favorable ;
la Commission Finances du 16 décembre 2013 a proposé l'attribution d'une subvention de mille euros (1 000 €).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Marie GARON après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'allouer une subvention d'un montant de mille euros (1 000 €) à l'association SCHOELCHER VELO SPORTS ;**
 - **d'imputer cette somme au budget communal.**
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le **27 DEC. 2013**

Le Maire



Luc CLEMENTE